

# VOUS AVEZ UN PROJET DE PLANTATION À L'AUTOMNE ?



- ::: **Le Département de la Vendée finance jusqu'à 80 % des projets collectifs de plantations situées en zone rurale.**
- ::: **La Chambre d'Agriculture et votre mairie vous accompagnent dans vos démarches.**

////////// **Contactez** votre mairie //////////////



VENDÉE  
LE DÉPARTEMENT

# VOUS AVEZ UN PROJET DE PLANTATION POUR L'AUTOMNE PROCHAIN ?



Dans le cadre de son **Plan Vendée Biodiversité et Climat**, le Département de la Vendée s'engage pour la **plantation de haies et de bosquets en zone rurale** à travers un dispositif d'aide visant à valoriser nos paysages et à favoriser la biodiversité par le choix de végétaux adaptés.

## SUBVENTIONS

Le **Département de la Vendée** accorde des **subventions aux collectivités** pouvant atteindre **80 % des dépenses plafonnées**, à condition de porter un **projet collectif agricole**. Celui-ci doit regrouper des **exploitants agricoles et des particuliers**, et concerner des plantations situées en zone rurale hors des zones bâties. Les bénéficiaires des plantations n'ont pas de dépenses à engager.

Faites-vous connaître auprès de votre mairie pour envisager une démarche collective.

 Mairie de

Adresse :

Contact :

 avant le

## ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

La **Chambre d'Agriculture accompagne** techniquelement les porteurs de projet : conseils, montage du dossier et suivi des plantations.